

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 37

13 janvier 2005

### SOMMAIRE

ACP II 2 S.C.A., Luxembourg . . . . .	1775	Lux-Aliment S.A., Livange . . . . .	1746
Almario Frères, S.à r.l., Differdange . . . . .	1763	LVM Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1774
Alpinist S.A., Grevenmacher . . . . .	1748	LVM Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1775
Antea Immo S.A., Luxembourg . . . . .	1762	Markett S.A., Luxembourg . . . . .	1751
Augesons Finance S.A., Luxembourg . . . . .	1776	MD-Biogaz de Nommern S.C., Nommern . . . . .	1731
B&B S.A., Luxembourg . . . . .	1742	Naschtquakert, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1749
Bear Bay Europe (Luxembourg) S.A. . . . .	1761	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1753
Bei Der Schoul - Filipe, S.à r.l., Differdange . . . . .	1745	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1755
Ceodeux Servitec S.A., Lintgen . . . . .	1730	Owen International S.A. . . . .	1761
Comstrat S.A., Luxembourg . . . . .	1768	Owen International S.A., Luxembourg . . . . .	1751
Creyf's Interim S.A., Luxembourg . . . . .	1775	Pinonord S.A., Luxembourg . . . . .	1751
Dairy Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1746	Pluto Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1768
Davos 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1765	Pluto Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1771
Davos 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1763	Private Label S.A., Luxembourg . . . . .	1749
Dubai Group Inc. S.A.H., Luxembourg . . . . .	1752	Promotions Mara Max, S.à r.l., Mamer . . . . .	1767
Dubai Group Inc. S.A.H., Luxembourg . . . . .	1752	Reddol B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1739
E.R.S. European Restaurant Supply A.G., Luxembourg . . . . .	1737	Regiconsult S.A., Luxembourg . . . . .	1761
Eng Uergel fir d'Parkierch Feelen, A.s.b.l., Niederfeulen . . . . .	1730	Regiconsult S.A., Luxembourg . . . . .	1761
Eurolease-Factor S.A., Luxembourg . . . . .	1730	SES Global Europe S.A., Betzdorf . . . . .	1733
Eurolux S.A., Luxembourg . . . . .	1737	Société Civile Immobilière Gublin, Luxembourg . . . . .	1740
Europrom S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	1772	Société Civile Immobilière Gublin, Luxembourg . . . . .	1742
Europrom S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	1773	Société Financière Générale S.A., Luxembourg . . . . .	1747
Fidelity Investments Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	1730	Strauss, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1750
G.I.P. S.A., Gestion Investissement Promotion S.A., Luxembourg . . . . .	1767	Telecom Italia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	1755
Grands Magasins Porte Ouverte S.A., Luxembourg . . . . .	1771	Telecom Italia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	1760
Grands Magasins Porte Ouverte S.A., Luxembourg . . . . .	1771	Temtrade S.A., Luxembourg . . . . .	1760
IAE Co Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1762	Tres S.A., Luxembourg . . . . .	1768
INC, Information Networks Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	1748	Trimmolux, S.à r.l., Berchem . . . . .	1748
Lanco S.C., Luxembourg . . . . .	1743	Urbatecnic, S.à r.l., Rollingen . . . . .	1738
LCE Lux Holdco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1746	Urbatecnic, S.à r.l., Rollingen . . . . .	1738
Leisure Software S.A., Luxembourg . . . . .	1750	Urbatecnic, S.à r.l., Rollingen . . . . .	1738
LNG Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	1743	Urbatecnic, S.à r.l., Rollingen . . . . .	1738
		Urbatecnic, S.à r.l., Rollingen . . . . .	1744
		Urbatecnic, S.à r.l., Rollingen . . . . .	1744
		Vitony S.A., Luxembourg . . . . .	1744
		Washington Immo S.A., Luxembourg . . . . .	1739
		Washington Immo S.A., Luxembourg . . . . .	1739
		Washington Immo S.A., Luxembourg . . . . .	1739
		Waverton Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1776
		xGraphix, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie . . . . .	1771

**FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.  
R. C. Luxembourg B 29.112.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(090578.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

**ENG UERSEL FIR D'PARKIERCH FEELLEN, Association sans but lucratif.**

Siège social: Niederfeulen.  
R. C. Luxembourg F 758.

Les modifications suivantes des statuts de l'association ENG UERSEL FIR D'PARKIERCH FEELLEN ont été approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale qui s'est tenue le 13 février 2004 aux fins d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés. Les statuts en question avaient été enregistrés pour la première fois à Diekirch le 21 décembre 2000, vol 367, lot 20, case 8.

Il est ajouté à l'article 4 un 2<sup>e</sup> alinéa ayant la teneur suivante:

L'association s'engage à oeuvrer en faveur de la musique d'orgue dans la mesure de ses moyens et dans le respect du cadre de l'église paroissiale.

Niederfeulen, le 6 juillet 2004.

P. Colling / F. Henrotte

*Le président / Le secrétaire*

Enregistré à Diekirch, le 16 juillet 2004, réf. DSO-AS00132. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(903568.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

**CEODEUX SERVITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 43.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(086996.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**EUROLEASE-FACTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.743.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2004*

14. Nominations dans la direction

Le Conseil d'administration

- prend acte du départ en retraite de Monsieur Paul Colling et de sa démission en tant que Sous-Directeur d'EUROLEASE-FACTOR S.A.

- décide de nommer Monsieur René Hames Sous-Directeur d'EUROLEASE-FACTOR S.A.

- décide de nommer Monsieur Jean-Claude Quaring Conseiller de Direction d'EUROLEASE-FACTOR S.A.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

EUROLEASE-FACTOR S.A

C. Fohl

*Président du Conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01689. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089950.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

## MD-BIOGAZ DE NOMMERN, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Siège social: L-7465 Nommern, 24, rue Principale.

H. R. Luxemburg E 497.

### STATUTEN

Zwischen den Unterzeichnenden:

- 1) Herr Miny-Dahm Michel, Landwirt, wohnhaft in L-7465 Nommern, 24, rue Principale,
  - 2) Herr Dahm-Reiter Jean, Landwirt, wohnhaft in L-6231 Lilien/Bech,
- wird eine zivilrechtliche Gesellschaft gegründet.

#### I. Gründung und Gesellschaftszweck

**Art. 1.** Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschließen die vorbenannten Personen gemeinsam eine Biogasanlage zu errichten und zu betreiben. Das Ziel ist die Verbesserung der hoferigenen Wirtschaftsdünger und die gemeinsame Verwertung von nachwachsenden Rohstoffen zur Strom- und Wärmeerzeugung. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

#### II. Benennung und Gesellschaftssitz

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt den Namen MD-BIOGAZ DE NOMMERN und ihr Sitz befindet sich in 24, rue Principale, L-7465 Nommern und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

#### III. Gesellschaftsdauer

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft wurde auf zehn Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

#### IV. Gesellschaftskapital

**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, teilbar in einhundert Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welches wie folgt eingebracht wurde:

1) Miny-Dahm Michel .....	36 Anteile
2) Dahm-Reiter Jean .....	64 Anteile
Total: .....	100 Anteile

#### V. Übereignung von Anteilen

**Art. 5.** Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

#### VI. Tod eines Gesellschafter

**Art. 6.** Der Tod eines Gesellschafter zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. Binnen einer Frist von 12 Monaten nach dem Tod des Gesellschafter müssen die überlebenden Gesellschafter den Erben des verstorbenen Gesellschafter per Einschreibebrief mitteilen ob sie den oder die Erben als Gesellschafter annehmen. Gleichzeitig verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafter auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während dieser zwölf Monate eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen. Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 6 (Übereignung von Anteilen) festgelegt sind.

## VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Gründungsdatum der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

**Art. 8.** Die Verwalter führen eine ordnungsgemäße landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

**Art. 9.** Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

**Art. 10.** Der verbleibende Gewinn wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis der Anteile an der Gesellschaft und der eingebrachten Arbeit aufgeteilt, vorbehaltlich einer Verteilungskorrektur durch die interne Geschäftsordnung.

**Art. 11.** Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und/oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen. Einzelheiten werden in einer internen Geschäftsordnung festgehalten.

**Art. 12.** Als Vorschuss, auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

## VIII. Haftung der Gesellschafter

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

**Art. 14.** In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

## IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung der gemeinsamen landwirtschaftlichen Biogasanlage nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer die landwirtschaftliche Nutzfläche, welche für die Produktion von nachwachsenden Rohstoffen benötigt wird und die erforderlichen Gebäude für die Lagerung der Rohstoffe der Gesellschaft zur Nutzung zu überlassen.

## X. Verwaltung und Beschlüsse

**Art. 17.** Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Miny-Dahm Michel, vorbenannt,
- 2) Herr Dahm-Reiter Jean, vorbenannt.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünftausend Euro (EUR 5000,-). Für Verpflichtungen welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der zwei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei mittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

**Art. 18.** Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben. Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

## XI. Generalversammlung

**Art. 19.** Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

**Art. 20.** Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

**Art. 21.** Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen anderen Gesellschafter vertreten lassen, falls die Gesellschaft mehr als zwei Gesellschafter zählt.

**Art. 22.** Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

## XII. Auflösung - Liquidation

**Art. 23.** Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

**Art. 24.** Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt, sofern nichts anderes in der Geschäftsordnung bestimmt wurde.

### **XIII. Schlussbestimmungen**

**Art. 25.** Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.

**Art. 26.** Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, das er mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

**Art. 27.** Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern eintreten, in Betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

**Art. 28.** Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung sowie diejenigen, die mit der Gründung im Zusammenhang stehen auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Gelesen und unterschrieben, doppelt ausgefertigt in Nommern am 30. April 2004.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2004, réf. DSO-AW00050. – Reçu 706 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089830.3/000/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

### **SES GLOBAL EUROPE, Société Anonyme.**

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.506.

In the year two thousand and four, on the twenty-eight of October.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES GLOBAL EUROPE, a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (R.C. Luxembourg B 101.506) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 10 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 881 of 31 August 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 August 2004, not yet published.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Olivier Bertrand, european tax manager, residing in Habergy (B), in the chair, who appointed as secretary Max Kremer, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Joëlle Baden, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of article 5, article 17, article 18 and article 19 of the articles of incorporation of the Company.

2) Abolishment of the nominal value of the shares of the Company.

3) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred four million four hundred thousand (EUR 104,400,000.-) Euro from its current amount of eighteen million eight hundred sixty-two thousand thirty (EUR 18,862,030.-) Euro up to one hundred twenty-three million two hundred sixty-two thousand thirty (EUR 123,262,030) Euro through the issue of ten million four hundred forty thousand (10,440,000) new redeemable shares without indication of a nominal value of the Company.

4) Subscription and payment of the new shares and amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 by adding two paragraphs 4 and 5, article 17 by adding a paragraph 4, article 18 by adding a paragraph 2 and article 19 by adding a paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**«Art. 5. Share Capital (paragraphs 4 and 5):**

The Company may issue redeemable shares subject to the terms and conditions of article 49-8 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Such shares shall be mandatorily redeemable, at the request of the Company at any time, but no later than 30 November 2004, for an amount equivalent to their issuance price.

If and when all redeemable shares issued by the Company are held by a shareholder who at the same time holds more than two-thirds of all ordinary shares issued by the Company (the «Conversion Date»), all issued redeemable shares shall be immediately converted into ordinary shares. The conversion shall be made by the Company in the register of shares effective as of the Conversion Date.

**Art. 17. Distribution of Profits (paragraph 4):**

The Company shall not declare nor pay any dividend of any kind prior to 1 December 2004.

**Art. 18. Dissolution of the Company (paragraph 2):**

Notwithstanding article 19 of the present articles of incorporation, any dissolution decided by the Company prior to 1 January 2005 shall require an unanimous resolution of all the shareholders.

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation (paragraph 2):** Art. 5 paragraphs 4 and 5, article 17 paragraph 4, article 18 paragraph 2 and the present provision may only be amended by a unanimous resolution of all the shareholders.»

*Second resolution*

The general meeting decides to abolish the nominal value per share of the Company. Full powers are conferred to any one member of the Board to proceed to an exchange of shares, if necessary, and to the relevant inscriptions in the share register of the Company.

*Third resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred four million four hundred thousand Euro (EUR 104,400,000.-) from its current amount of eighteen million eight hundred sixty-two thousand thirty Euro (EUR 18,862,030.-) up to one hundred twenty-three million two hundred sixty-two thousand thirty Euro (EUR 123,262,030.-) through the issue of ten million four hundred forty thousand (10,440,000) new redeemable shares without indication of a nominal value of the Company.

*Subscription and Payment*

All of the ten million four hundred forty thousand (10,440,000.-) new redeemable shares have been subscribed by BETZDORF HOLDINGS LTD, a limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Grand Canal House 1, Upper Grand Canal Street, Dublin 4, Ireland, registered with the Register of Companies under 390578, represented by Romain Bausch, director, residing in Mamer, and Lorcan Tiernan, director, residing in Dublin, by virtue of a proxy hereto attached, at a total price of one hundred four million four hundred thousand Euro (EUR 104,400,000.-).

BETZDORF HOLDINGS LTD declares that said shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of a portion of all assets and liabilities of BETZDORF HOLDINGS LTD, as stated in a report dated 28 October 2004, established by Jean-Bernard Zeimet, independent auditor («réviseur d'entreprises»), residing in 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and book value to the 10,440,000 shares of book value EUR 10.- each to be issued.»

The said report shall remain attached hereto.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**«Art. 5. Share Capital (paragraph 1):**

The Company has a share capital of one hundred twenty-three million two hundred sixty-two thousand thirty (EUR 123,262,030.-) Euro divided into twelve million three hundred twenty-six thousand two hundred three (12,326,203) shares without indication of a nominal value.»

*Capital duty request*

Considering that the present contribution, together with five other contributions documented the same day by deeds of the undersigned notary, forms the contribution of all (100 %) the assets and liabilities of BETZDORF HOLDINGS LTD. to six Luxembourg companies, namely SES GLOBAL ASIA, SES GLOBAL AFRICA, SES GLOBAL LATIN AMERICA, SES GLOBAL PARTICIPATIONS, SES ASTRA and the Company, the parties are referring to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for an exemption of the capital duty on the relevant contribution.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated 6,800.- EUR.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SES GLOBAL EUROPE, une société anonyme, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (R.C.S. Luxembourg B 101.506, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 881 du 31 août 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, le 31 août 2004, pas encore publié.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier Bertrand, european tax manager, demeurant à Habergy (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Baden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Modification de l'article 5, article 17, article 18 et article 19 des statuts de la Société.
- 2) Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.
- 3) Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent quatre millions quatre cent mille euros (EUR 104.400.000,-) de son montant actuel de dix-huit millions huit cent soixante-deux mille trente euros (EUR 18.862.030) jusqu'à cent vingt-trois millions deux cent soixante-deux mille trente euros (EUR 123.262.030,-) par l'émission de dix millions quatre cent quarante mille (10.440.000) actions rachetables nouvelles sans désignation de valeur nominale de la Société.

4) Souscription et libération des nouvelles actions et modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 en ajoutant deux alinéas 4 et 5, l'article 17 en ajoutant un alinéa 4, l'article 18 en ajoutant un alinéa 2 et l'article 19 en ajoutant un alinéa 2 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

#### «Art. 5. Capital Social (alinéas 4 et 5):

La Société peut émettre des actions rachetables en respect des dispositions et conditions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ces actions seront obligatoirement rachetables, à tout moment sur demande de la Société, mais pas plus tard que le 30 novembre 2004, pour une somme équivalente à leur prix d'émission.

Le jour où toutes les actions rachetables émises par la Société sont détenues par un actionnaire qui détient en même temps plus de deux tiers de toutes les actions ordinaires émises par la Société (le «Jour de Conversion»), toutes les actions rachetables qui ont été émises seront immédiatement converties en actions ordinaires. La conversion sera faite par la Société par l'inscription dans le registre des actionnaires avec effet au Jour de Conversion.

#### Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels (alinéa 4):

La Société ne déclarera ni ne payera aucun dividende de quelque sorte que ce soit avant le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

#### Art. 18. Dissolution de la Société (alinéa 2):

Sans préjudice de l'article 19 des présents statuts, toute dissolution décidée par la Société avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sera faite à l'unanimité des actionnaires.

**Art. 19. Modifications des Statuts (alinéa 2):**

L'article 5 alinéas 4 et 5, l'article 17 alinéa 4, l'article 18 alinéa 2 et la présente disposition ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité des actionnaires.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société. Tous pouvoirs sont donnés à chacun des administrateurs de procéder à un échange d'actions, si nécessaire, et aux inscriptions nécessaires dans le registre d'actions de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre millions quatre cent mille euros (EUR 104.400.000,-) de son montant actuel de dix-huit millions huit cent soixante-deux mille trente euros (EUR 18.862.030,-) jusqu'à cent vingt-trois millions deux cent soixante-deux mille trente euros (EUR 123.262.030,-) par l'émission de dix millions quatre cent quarante mille (10.440.000) actions rachetables nouvelles sans désignation de valeur nominale de la Société.

*Souscription et libération*

L'entièreté des dix millions quatre cent quarante mille (10.440.000) actions rachetables nouvelles ont été souscrites par BETZDORF HOLDINGS LTD, une société constituée selon les lois d'Irlande, avec siège social à Grand Canal House 1, Upper Grand Canal Street, Dublin 4, Irlande, inscrite au Register of Companies sous le numéro 390578, représenté par Monsieur Romain Bausch, directeur, demeurant à Mamer, et Monsieur Lorcan Tiernan, directeur, demeurant à Dublin, en vertu d'une procuration ci-annexée, à un prix total de cent quatre millions quatre cent mille euros (EUR 104.400.000,-).

BETZDORF HOLDINGS LTD a déclaré que lesdites actions ont été intégralement libérés par un apport en nature consistant en une partie de tous les actifs et passifs de BETZDORF HOLDINGS LTD, tel qu'il résulte d'un rapport du 28 octobre 2004 de Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, résidant à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 10.440.000 actions d'un pair comptable de EUR 10.- chacune à émettre.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social (alinéa 1<sup>er</sup>):**

La Société a un capital social de cent vingt-trois millions deux cent soixante-deux mille trente euros (EUR 123.262.030,-) représenté par douze millions trois cent vingt-six mille deux cent trois (12.326.203) actions sans désignation de valeur nominale.»

Demande en exonération du droit d'apport:

Compte tenu du fait que le présent acte, ensemble avec cinq autres actes reçus le même jour par le même notaire, forment un apport de tous (100 %) les actifs et passifs de BETZDORF HOLDINGS LTD à six sociétés luxembourgeoises, nommément SES GLOBAL ASIA, SES GLOBAL AFRICA, SES GLOBAL LATIN AMERICA, SES GLOBAL PARTICIPATIONS, SES ASTRA et la Société, les parties requièrent conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exonération du droit d'apport sur l'apport en question.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 6.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte,

fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Bertrand, M. Kremer, J. Baden, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2004, vol. 902, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2004.

B. Moutrier.

(090027.3/272/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.



**EUROLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 6.724.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004*

Il résulte du Procès-verbal du 20 avril 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Edmond Ries de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en remplacement BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude Schmitz, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Paul Gehlen, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Bruno De Block, demeurant aux U.S.A., Bend-Oregon

ainsi que celui du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période de trois ans, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2006.

*Pour la société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00729. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089704.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**E.R.S. EUROPEAN RESTAURANT SUPPLY A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
H. R. Luxemburg B 78.892.

*Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 7. Juli 2004*

Am Gesellschaftssitz der Aktiengesellschaft E.R.S. EUROPEAN RESTAURANT SUPPLY AG., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter.

Den Vorsitz der Versammlung führt Dr. Heinrich Steyert, geschäftsansässig 41, Avenue de la Gare, 1611 Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn John Turpel, geschäftsansässig 41, Avenue de la Gare, 1611 Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Gerd Paulus, geschäftsansässig 41, Avenue de la Gare, 1611 Luxembourg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I) Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind und dass somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig ist.

II) Dass die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Statutarische Ernennungen.
2. Ermächtigung des Verwaltungsrates Dame Judith Ann Bischeri zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.
3. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest dass sowohl die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder als auch das Mandat des Kommissars abgelaufen sind und beschliesst ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Ernennung des neuen Verwaltungsrates, welcher sich wie folgt zusammensetzt:

a) Herr Robert Kenneth Wright, Gesellschaftsverwalter, geboren in Windsor, Ontario, (Kanada), am 23. November 1940, wohnhaft in CA-95252 Valley Springs, 5600 Ferseyna Way, (Vereinigte Staaten von Amerika), Vorsitzender des Verwaltungsrates;

b) Dame Judith Ann Bischeri, Gesellschaftsverwalter, geboren in San Fransisco, Kalifornien, (Vereinigte Staaten von Amerika), am 2. März 1943, wohnhaft in CA-95252 Valley Springs, 5600 Ferseyna Way, (Vereinigte Staaten von Amerika);

c) Dame Ingrid Klefisch, Gesellschaftsverwalter, geboren in Freiburg im Breisgau, (Bundesrepublik Deutschland), am 27. Oktober 1941, wohnhaft in D-79283 Bollschweil, Ölbergweg 14, (Bundesrepublik Deutschland).

Die Mandate der soeben genannten Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt FIDUCIAIRE LORRAINE, S.à r.l., 41, Avenue de la Gare, 1611 Luxembourg zum neuen Kommissar der Gesellschaft.

Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat Dame Judith Ann Bischeri zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Luxemburg, den 7. Juli 2004.

Für gleichlautende Mitteilung

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift / HELVAG SERVICE AG / FIDUCIAIRE RHIN ET MOSELLE S.A.

Vorsitzende / Schriftführer / Stimmzähler / Unterschrift / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00194. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(088613.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

---

**URBATECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 179, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.834.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089869.3/1091/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**URBATECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 179, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.834.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089867.3/1091/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**URBATECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 179, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.834.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089864.3/1091/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**URBATECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 179, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.834.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089862.3/1091/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**WASHINGTON IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 79.652.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089854.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**WASHINGTON IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 79.652.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089859.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**WASHINGTON IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 79.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089856.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**REDDOL B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: NL-Hengelo, Overijssel.  
Siège d'activité effectif: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 77.605.

*Extraits des résolutions des associés en date du 30 mars 2004*

1. M. Dennis Bosje, conseil, né le 20 novembre 1965 à NL-Amsterdam, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement du gérant démissionnaire, M. Jean Fell, et avec le pouvoir de signature individuelle.

2. M. Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant suppléant pour une durée indéterminée en remplacement du gérant suppléant démissionnaire, M. Eric Bernard, et avec le pouvoir de signature individuelle.

Décharge a été donnée aux gérants démissionnaires.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour avis sincère et conforme

*Pour REDDOL B.V.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090071.3/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE GUBLIN, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stumper.

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Gubbini, architecte, né à Luxembourg, le 3 novembre 1958, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Op Hals;
2. Monsieur Thierry Linster, architecte, né à Luxembourg le 15 avril 1958, demeurant à L-1630 Luxembourg, 28, rue Glesener;
3. Madame Diane Muller, sans profession, née à Luxembourg le 4 août 1961, épouse de Monsieur Marc Gubbini, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Op Hals.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub 1. et 2. sont les seuls associés de la société civile immobilière SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE GUBLIN, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stumper, constituée suivant acte sous seing privé du 15 mai 1991, enregistré à Luxembourg le 27 juin 1991, vol. 422, fol. 22, case 9, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 451 du 3 décembre 1991, ci-après «la Société».

II. Le capital social est fixé à la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 400.000,-) divisé en quatre cents (400) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Marc Gubbini, préqualifié, deux cents parts sociales . . . . .	200
2) à Monsieur Thierry Linster, préqualifié, deux cents parts sociales. . . . .	200
Total: quatre cents parts sociales. . . . .	<u>400</u>

III. Monsieur Thierry Linster, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit les deux cents (200) parts sociales qu'il détient dans la Société, comme suit:

- cent (100) parts sociales à Monsieur Marc Gubbini, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 247.500,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, Monsieur Marc Gubbini, au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

- cent (100) parts sociales à Madame Diane Muller, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 247.500,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire, Madame Diane Muller, au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Le cédant et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

Les cessionnaires déclarent en outre que les fonds ayant servi au paiement des cessions de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

V. Monsieur Marc Gubbini, préqualifié, déclare par les présentes accepter Madame Diane Muller, comme nouvelle associée de la Société.

VI. Monsieur Thierry Linster, préqualifié, déclare par les présentes, démissionner de sa fonction de gérant de la Société.

VII. Ensuite les associés, Monsieur Marc Gubbini et Madame Diane Muller, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de neuf mille neuf cent quinze euros et soixante-quatorze cents (EUR 9.915,74).

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre euros et vingt-six cents (EUR 84,26) en vue de le porter de neuf mille neuf cent quinze euros et soixante-quatorze cents (EUR 9.915,74) à dix mille euros (EUR 10.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante du pair comptable des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, préqualifiés, au prorata de leur participation dans la société, au moyen de versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-quatre euros et vingt-six cents (EUR 84,26) se trouve dès à présent à la disposition de la société ce que les associés reconnaissent mutuellement.

*Troisième résolution*

Suite aux cessions de parts dont il a été question et aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Marc Gubbini, architecte, né à Luxembourg, le 3 novembre 1958, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Op Hals, trois cents parts sociales . . . . .	300
2) Madame Diane Muller, sans profession, née à Luxembourg le 4 août 1961, épouse de Monsieur Marc Gubbini, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Op Hals, cent parts sociales . . . . .	100
Total: quatre cents parts sociales . . . . .	400

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

*Quatrième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Thierry Linster, préqualifié, de sa fonction de gérant de la Société. Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant de la société jusqu'à ce jour, lui est accordée.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de nommer gérante de la société en remplacement de Monsieur Thierry Linster, pour une durée indéterminée à compter de ce jour:

- Madame Diane Muller, préqualifiée.

Monsieur Marc Gubbini, préqualifié est confirmé dans sa fonction de gérant de la société.

La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque associé-gérant.

*Sixième résolution*

Les associés décident d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 1<sup>er</sup> des statuts ayant la teneur suivante:

«La société pourra se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.»

VIII. Monsieur Marc Gubbini et Madame Diane Muller, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'associés-gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

IX. Tous les frais, rémunérations et charges généralement quelconques en raison des présentes, et notamment des cessions de parts, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont à charge des deux cessionnaires.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est précisé que la Société est propriétaire:

Dans un immeuble d'artisanat, de commerce et de bureaux, dénommé BUREAU CLOCHE D'OR, sis à Luxembourg, 14, rue Robert Stumper, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section HoC de Gasperich:

numéro 286/2218, lieu-dit «rue Robert Stumper», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 23,84 ares,

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot numéro 015

avec la désignation cadastrale 015 UU 81, savoir comme partie privative l'emplacement Parking Numéro 23, sis au sous-sol, faisant 2,12/1.000es.

- le lot numéro 016

avec la désignation cadastrale 016 UU 81, savoir comme partie privative l'emplacement Parking Numéro 24, sis au sous-sol, faisant 2,12/1.000es.

- le lot numéro 017

avec la désignation cadastrale 017 UU 81, savoir comme partie privative la Remise Numéro 1, sise au sous-sol, faisant 5,74/1.000es.

- le lot numéro 018

avec la désignation cadastrale 018 UU 81, savoir comme partie privative l'emplacement Parking Numéro 25, sis au sous-sol, faisant 2,12/1.000es.

- le lot numéro 019

avec la désignation cadastrale 019 UU 81, savoir comme partie privative l'emplacement Parking Numéro 26, sis au sous-sol, faisant 2,12/1.000es.

- le lot numéro 020

avec la désignation cadastrale 020 UU 81, savoir comme partie privative l'emplacement Parking Numéro 27, sis au sous-sol, faisant 2,12/1.000es.

- le lot numéro 045

avec la désignation cadastrale 045 UU 03,

savoir comme partie privative une Unité de Bureaux, sise au troisième étage, comprenant bureaux avec locaux séparés de lavabos et de toilettes, faisant 93,94/1.000es.

b) En copropriété et indivision forcée, correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les choses communes de cent dix virgule vingt-huit millièmes (110,28/1.000es), y compris le sol ou terrain.

A ce jour ces biens et droits immobiliers sont évalués, ensemble, à huit cent cinquante-huit mille deux cent soixante-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 858.262,88).

L'évaluation des biens et droits immobiliers dont la société est propriétaire résulte d'un rapport d'évaluation établi par le Bureau d'architecture et d'expertises Gilles Kintzele en date du 29 septembre 2004, qui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

X. Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Gubbini, T. Linster, D. Muller, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, vol. 935B, fol. 17, case 2. – Reçu 29.700 euros.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 novembre 2004.

T. Metzler.

(090012.3/222/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GUBLIN, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stumper.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 novembre 2004.

T. Metzler.

(090014.3/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**B&B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 51.314.

L'an deux mille trois, le 16 avril à 12.00 heures à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société B&B S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 51.314.

La séance est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>lle</sup> Magalie Hilcher.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

- CATONY INC. ....	1.249 actions
- SARAH S.A. ....	1 action

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1) Renouvellement du mandat des administrateurs,

2) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

B. - Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C. - Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des 3 administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, à savoir:

- Monsieur Lex Thielen, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant au 15, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Stroesser, né le 30 octobre 1969 à Barr (France), demeurant au 8, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg;

- La société SARAH S.A., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46.797.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme à l'unanimité comme nouveau commissaire aux comptes la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT, S.à r.l., société établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 87.458.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00813. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089870.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**LNG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.610.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 octobre 2004*

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration que Mme Helen Lee a démissionné en date du 15 mai 2004.

En accord avec l'article 51 de la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration a décidé de nommer M. Thaddeus G. Weed, expert comptable, demeurant 5710, Windsor Gate Lane, Fairfax, Virginie 22030, Etats-Unis d'Amérique avec effet au 15 mai 2004 en remplacement et pour terminer le mandat de Mme Helen Lee. La durée du mandat de M. Weed se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit depuis le 15 mai 2004:

- M. David Schaeffer
- M. Tim O'Neill, et
- M. Thaddeus G. Weed.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089805.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**LANCO, Société Civile.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 158, avenue Gaston Diderich.

En date du 15 octobre 2004, les associés ont décidé à l'unanimité:

- 1) d'accepter la démission du gérant, Monsieur Guy F. Lange, avec effet au 15 octobre 2004,
- 2) de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat et
- 3) de nommer à sa place Mademoiselle Véronique Lange, employée privée, née le 29 janvier 1969 à Uccle, Belgique, demeurant à L-1420 Luxembourg, 158, avenue Gaston Diderich, comme gérante de la Société pour une durée indéterminée et avec le pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour LANCO Société Civile particulière

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090075.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**URBATECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 179, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.834.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089897.3/1091/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**URBATECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 179, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.834.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089893.3/1091/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**VITONY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 87.513.

L'an 2003, le 13 mai, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme VITONY S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 87.513.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

CATONY INC .....	99
Philippe Stroesser .....	1
Total .....	100

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C. Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée prend connaissance des bilans et comptes de pertes et profits pour l'année 2002 et ratifie la perte nette de EUR 9.464,22 étant reportée à l'année suivante.



*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 11.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00822. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089874.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**BEI DER SCHOUL - FILIPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 103.784.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Adrien Antoine Da Costa Filipe, monteur en ventilation, né à Differdange, le 7 mai 1973 (Matricule 1973 0507 138), demeurant à L-4630 Differdange, 20, rue de la Montagne.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BEI DER SCHOUL - FILIPE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet la revente d'articles de boulangerie, de viennoiserie, de pâtisserie, de confiserie ainsi que de boissons non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2004.

*Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Adrien Antoine Da Costa Filipe, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à huit cent soixante-quinze euros (EUR 875,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria Fernanda Vieira De Oliveira, cabaretière, née à Valada, Portugal, le 6 avril 1967 (Matricule 1967 0406 280), demeurant à L-4682 Differdange, 37, Montée du Wangert, également ici présente et cet acceptant.

3.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Adrien Antoine Da Costa Filipe, préqualifié.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Da Costa Filipe, M. Vieira De Oliveira, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2004, vol. 889, fol. 9, case 5. – Reçu 12.500,- euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 3 novembre 2004.

R. Schuman.

(090258.3/237/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

**LCE LUX HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.964.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de transfert de parts sociales, conclu le 26 juillet 2004, entre LCE ACQUISITION CORPORATION et LCE AcquisitionSUB, INC. que les 500 parts sociales détenues par la société LCE ACQUISITION CORPORATION ont été transférées à la société LCE AcquisitionSUB INC., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, la société LCE AcquisitionSUB, INC. devient ainsi l'associé unique de LCE LUX HOLDCO, S.à r.l.,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LCE LUX HOLDCO, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090592.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**DAIRY INVEST, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 90.118.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Signature.

(090593.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**LUX-ALIMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, zoning industriel 2000.

R. C. Luxembourg B 51.098.

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., informe qu'elle démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société LUX-ALIMENT S.A. ayant son siège social à L-3378 Livange, zoning industriel 2000 et ceci avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

*Pour la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l.*

R. Harnack / M. Maller

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090623.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 30.151.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the twenty-sixth day of October.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, represented by Mr Patrick van Denzen, employee, residing at 13, rue Rudy Herber, L-1749 Luxembourg and Mr Paul van Baarle, employee, residing at 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, acting in the name and on behalf of N.V. General Appliances Commodities, with registered office in 1083 HK Amsterdam, The Netherlands, Drentestraat 24BG, (Trade Register Amsterdam 33.240.729), by virtue of a proxy given on September 24th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., having its principal office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, has been incorporated pursuant to a notarial deed on March 10th, 1989, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 183 of July 4th, 1989 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on April 7th, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 546 of July 27th, 1998;

- that the capital of the corporation SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. is fixed at two million seven hundred ten thousand four hundred and sixty-seven euro eighty cents (2,710,467.80 EUR) represented by one hundred nine thousand three hundred and forty (109,340) shares without nominal value;

- that N.V. General Appliances Commodities, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that N.V. General Appliances Commodities, being sole owner of the shares and liquidator of SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., declares:

- \* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- \* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- \* that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant 13, rue Rudy Herber, L-1749 Howald et Monsieur Paul van Baarle, employé privé, demeurant 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant conjointement en leur qualité respective de fondés de pouvoirs A, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société N.V. General Appliances Commodities, ayant son siège social à 1083 HK Amsterdam (Pays-Bas), Drentestraat 24BG, (Registre de Commerce Amsterdam numéro 33.240.729), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été constituée suivant acte notarié en date du 10 mars 1989, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et

Associations numéro 183 du 4 juillet 1989 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 avril 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 546 du 27 juillet 1998;

- que le capital social de la société SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. s'élève actuellement à deux millions sept cent dix mille quatre cent soixante-sept euros quatre-vingts cents (2.710.467,80 EUR) représenté par cent neuf mille trois cent quarante (109.340) actions sans désignation de valeur nominale;

- que la société N.V. General Appliances Commodities, précitée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société N.V. General Appliances Commodities, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. van Denzen, P. van Baarle, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 53, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

G. Lecuit.

(091257.3/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

### **INC, INFORMATION NETWORKS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 51.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090606.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

### **ALPINIST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 53.863.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090608.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

### **TRIMMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 26.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090609.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**PRIVATE LABEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 100.909.

L'an deux mille quatre, le vingt deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE LABEL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729, du 15 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Marc Huberty, managing director, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Estelle Martin, account manager, demeurant à F-57380 Semecourt (France), 3, rue des Pavillon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Libération totale du capital social à concurrence de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250,- EUR) de sorte que le capital libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social a été entièrement libéré et que cette libération du capital a été intégralement effectuée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital à concurrence de vingt trois mille deux cent cinquante Euro (23.250,- EUR).

Le montant de vingt-trois mille deux cent cinquante Euro (23.250,- EUR) se trouve à présent à la libre disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale charge le Conseil d'Administration de procéder à toutes les inscriptions nécessaires dans le Registre des Actionnaires pour documenter cette libération.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ six cents Euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Huberty, M. Nezar, E. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 33, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

G. Lecuit.

(091233.3/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**NASCHTQUAKERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 228, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 34.989.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090612.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**LEISURE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 63.072.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous directeur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, une société de droit de Niue, ayant son siège social à N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, inscrite au Registre des Sociétés IBC de Niue, sous le numéro 008200,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LEISURE SOFTWARE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte notarié en date du 28 janvier 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations page 16279 de l'année 1998, et dont les statuts furent modifiés suivant acte sous seing privé daté du 13 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1043 du 8 octobre 2003;

- que le capital social de la société LEISURE SOFTWARE S.A. s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme LEISURE SOFTWARE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société LEISURE SOFTWARE S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société LEISURE SOFTWARE S.A. est à considérer comme clôturée,

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

G. Lecuit.

(091238.3/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**STRAUSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1015 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.381.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 novembre 2004*

L'assemblée a révoqué, avec effet immédiat, le mandat des gérants, M. Peter John Wentzel et la société de droit des Iles Vierges Britanniques, Cambet Inc.

Il n'a pas été pourvu à leur remplacement.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090617.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**PINONORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 92.746.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Signature.

(090615.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.  
R. C. Luxembourg B 59.100.

La LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., établie à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe dont le mandat n'a pas été renouvelé, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090618.3/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**MARKETT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 70.373.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MARKETT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.373, constituée suivant acte notarié du 16 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 2 septembre 1999 (ci-après: «la Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Micheline Alcadre-Huberty, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Alcadre-Huberty, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2004, vol. 889, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2004.

*J.-J. Wagner.*

(091099.3/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**DUBAI GROUP INC. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.477.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUBAI GROUP INC. S.A.

Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateurs*

(090631.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**DUBAI GROUP INC. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.477.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUBAI GROUP INC. S.A.

Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateurs*

(090629.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**DUBAI GROUP INC. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.477.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUBAI GROUP INC. S.A.

Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateurs*

(090628.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.



**OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 83.684.

In the year two thousand four, on the fourteenth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») of OPEN OCEAN S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 August 2001, published in the Mémorial C number 193 of 4 February 2002, registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 83684 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary, on 3 October 2001, published in the Mémorial C number 335 of 28 February 2002.

The Meeting is called to order at 11.50 a.m. by Mrs Stéphanie Colson, jurist, with professional address in Luxembourg, who acts as the Chairman.

The Chairman appoints as secretary to the Meeting Mrs Patrice Gallasin, jurist, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Beerens, assistant, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1.- To change Article seven (7), First Paragraph of the company's Articles of Incorporation as follows:

The shares shall be freely transferable between associates. They may not be transferred inter vivos or upon death to non-associates unless associates representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.»

2.- To insert between the current articles eight (8) and nine (9) a new article eight (8) in order to allow the company to redeem its own shares.

New article eight (8) will have henceforth the following wording:

«The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions laid down by the law.»

3.- To renumber articles eight (8) to eighteen (18) which will consequently become articles nine (9) to nineteen (19).

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled «ne varietur» by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the Meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

*First resolution*

The Meeting decides to change Article seven (7) First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation, in order to give this paragraph henceforth the following wording:

**«Art. 7. First paragraph.**

The shares shall be freely transferable between associates. They may not be transferred inter vivos or upon death to non-associates unless associates representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.»

*Second resolution*

The Meeting resolves to insert after the current article seven (7) a new Article eight (8) having the following wording:

«**New article 8.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions laid down by the law.»

*Third resolution*

As a consequence of the fitting in of this new Article eight (8) in the existing Company's Articles of Incorporation, the Meeting resolves to renumber the former Articles eight (8) to eighteen (18) which will consequently become Articles nine (9) to nineteen (19).

Nothing else being on the Agenda, the Meeting was closed at 12.15 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de OPEAN OCEAN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 août 2001, publié au Mémorial C numéro 193 du 4 février 2002, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83684 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné, en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 335 du 28 février 2002.

La séance est ouverte à 11.50 heures, sous la présidence de Madame Stéphanie Colson, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patrice Gallasin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Beerens, assistante, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- De modifier l'article sept (7), Premier Alinéa des statuts de la Société, comme suit:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord pris en assemblée générale des associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.»

2.- D'insérer entre les articles huit (8) et neuf (9) existants de la Société un nouvel article huit (8), permettant à la Société de racheter ses propres parts sociales.

Le nouvel article huit (8) aura désormais la teneur suivante:

«La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.»

3.- De renuméroter les articles huit (8) à dix-huit (18) lesquels deviendront les articles neuf (9) à dix-neuf (19).

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'Article sept (7) Premier Alinéa des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Premier Alinéa.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord pris en assemblée générale des associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'insérer après l'article sept (7) existant de la Société un nouvel Article huit (8) dont la teneur est la suivante:

«**Nouvel article huit (8).** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.»

*Troisième résolution*

Suite à l'insertion dans les statuts existants de la Société de ce nouvel article huit (8), l'Assemblée décide de renuméroter les anciens articles huit (8) à dix-huit (18), lesquels deviendront par la suite, les articles neuf (9) à dix-neuf (19).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Dont acte fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, P. Gallasin, C. Beerens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 889, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(091386.2/239/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(091387.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**TELECOM ITALIA FINANCE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.448.

In the year two thousand and four, on the eighth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TELECOM ITALIA FINANCE, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, on June 2, 2000, published in the Mémorial C, number 773 of October 21, 2000, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 76.448. The articles of incorporation have last been amended by a deed of Maître Paul Decker, prenamed, of February 20, 2004, published in the Mémorial C, number 251 of March 3, 2004.

The meeting was declared open at 2.30 p.m. Mr Adriano Trapletti, company manager, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Antonio Sica, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

1 Acknowledgment of the respective amounts of the incurred losses and of the negative reserves, as well as of the subscribed capital and the available reserves as at 30 June 2004.

2 Set off of part of the incurred losses and of the negative reserves of one million four hundred sixty-six thousand six hundred fourteen euro and twenty-two cent (EUR 1,466,614.22) against the «Other Reserves» account.

3 Discharge of the remaining part of the incurred losses and of the negative reserves of seven hundred twenty-nine million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirteen euro and twenty-two cent (EUR 729,844,913.22) and creation of an undistributable reserve of seven euro and thirty-eight cent (EUR 7.38) by reduction of the subscribed capital of seven hundred twenty-nine million eight hundred forty-four thousand nine hundred twenty euro and sixty cent (EUR 729,844,920.60) by cancellation of seventy-four million six hundred twenty-six thousand two hundred seventy (EUR 74,626,270) shares having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each owned by TELECOM ITALIA S.p.A.

4 Further reduction of the subscribed capital of three hundred ninety million six hundred twenty-seven thousand four hundred forty-nine euro and forty-six cent (EUR 390,627,449.46) by cancellation of thirty-nine million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-seven (39,941,457) shares having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each owned by TELECOM ITALIA S.p.A. and allocation of the same amount to one or several undistributable reserves.

5 Increase of the subscribed capital by four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six euro and thirty-two cent (EUR 499,999,996.32) so as to set the subscribed capital at five hundred forty-two million ninety thousand two hundred forty-one euro (EUR 542,090,241) by the issue of fifty-one million one hundred twenty-four thousand seven hundred forty-four (51,124,744) new shares having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each and entitling to the same rights and privileges as the existing shares.

6 Subscription of the fifty-one million one hundred twenty-four thousand seven hundred forty-four (51,124,744) new shares having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each by the existing shareholder TELECOM ITALIA S.p.A. and full payment of the par value of each such new share as well as of a total share premium of one billion five million six hundred seventy-one thousand one hundred sixty-two euro and sixty-eight cent (EUR 1,005,671,162.68) by contribution in kind by TELECOM ITALIA S.p.A. to the Company of nine million five hundred four thousand three hundred (9,504,300) shares of the ITALIAN COMPANY EDOTEL S.p.A. having a par value of fifty-one cent (EUR 0.51) each, representing one hundred (100) per cent of the subscribed capital of the said company.

7 Setting the date of the ordinary general meeting of the shareholders from the first Wednesday of the month of March to the first Wednesday of the month of April of each year, the time at which such meeting is held remaining unchanged.

8 Amendment of articles 5 and 18 of the articles of incorporation to reflect the preceding resolutions.

9 Delegation of powers to the board of directors.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That it results from the said attendance list that the shareholders representing the whole corporate capital are present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declaring that they waived the convening formalities and have got knowledge of the agenda prior to this meeting, the meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting considered the Company's interim accounts as at 30 June 2004 and acknowledged that, at such date, (i) the Company had incurred losses of seven hundred eighteen million four hundred seventy-four thousand five hundred seventy-one euro and seventy cent (EUR 718,474,571.70), (ii) the Company's negative reserves amounted to twelve million eight hundred thirty-six thousand nine hundred fifty-five euro and seventy-four cent (EUR 12,836,955.74), (iii) the Company's subscribed capital amounted to one billion one hundred sixty-two million five hundred sixty-two thousand six hundred fourteen euro and seventy-four cent (EUR 1,162,562,614.74), divided into one hundred eighteen million eight hundred seventy-one thousand four hundred thirty-three (118,871,433) shares having each a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78), and that (iv) the available reserves amounted to one million four hundred sixty-six thousand six hundred fourteen euro and twenty-two cent (EUR 1,466,614.22).

*Second resolution*

The general meeting resolved to set off part of the incurred losses and of the negative reserves of one million four hundred sixty-six thousand six hundred fourteen euro and twenty-two cent (EUR 1,466,614.22) against the «Other Reserves» account.

*Third resolution*

The general meeting resolved to discharge the remaining part of the incurred losses and the negative reserves of seven hundred twenty-nine million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirteen euro and twenty-two cent (EUR 729,844,913.22) and to create an undistributable reserve of seven euro and thirty-eight cent (EUR 7.38) by way of reduction of the subscribed capital of seven hundred twenty-nine million eight hundred forty-four thousand nine hundred twenty euro and sixty cent (EUR 729,844,920.60) and by way of cancellation of seventy-four million six hundred twenty-six thousand two hundred seventy (74,626,270) shares having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each owned by TELECOM ITALIA S.p.A.

TELECOM ITALIA S.p.A., represented by Mr Antonio Sica, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 October 2004 at Milano (Italy), which, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, expressly declared to accept the cancellation of these seventy-four million six hundred twenty-six thousand two hundred seventy (74,626,270) shares.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to further reduce the subscribed capital by three hundred ninety million six hundred twenty-seven thousand four hundred forty-nine euro and forty-six cent (EUR 390,627,449.46) by way of cancellation of thirty-nine million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-seven (39,941,457) shares, having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each, owned by TELECOM ITALIA S.p.A., and to allot the amount of three hundred ninety million six hundred twenty-seven thousand four hundred forty-nine euro and forty-six cent (EUR 390,627,449.46) to one or several of the Company's undistributable reserves.

TELECOM ITALIA S.p.A., represented as mentioned above, expressly declared to accept the cancellation of these thirty-nine million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-seven (39,941,457) shares.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to increase the Company's subscribed capital by four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six euro and thirty-two cent (EUR 499,999,996.32) so as to set the subscribed capital at five hundred forty-two million ninety thousand two hundred forty-one euro (EUR 542,090,241) by the issue of fifty-one million one hundred twenty-four thousand seven hundred forty-four (51,124,744) new shares having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each and entitling to the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

TELECOM ITALIA S.p.A., represented as mentioned above, declared to subscribe for the fifty-one million one hundred twenty-four thousand seven hundred forty-four (51,124,744) new shares, having a par value of nine euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) each, and to make full payment of the par value of each such new share as well as of a total share premium of one billion five million six hundred seventy-one thousand one hundred sixty-two euro and sixty-eight cent (EUR 1,005,671,162.68) by a contribution in kind consisting of nine million five hundred four thousand three hundred (9,504,300) shares, having a par value of fifty-one cent (EUR 0.51) each, representing one hundred (100) per cent of the subscribed capital of EDOTEL S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered seat at 20,

Corso Bramante, Torino (Italy), registered in the Torino Company Register under number 05556150588 (the «Contribution»).

The Contribution represents a total value of one billion five hundred five million six hundred seventy-one thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 1,505,671,159).

TELECOM ITALIA S.p.A., represented as mentioned above, declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to validly register the transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by TELECOM ITALIA S.p.A. of the Contribution has been given to the undersigned notary.

TELECOM ITALIA S.p.A., represented as mentioned above, further stated that a report has been drawn up by AUTONOME DE REVISION, a société civile governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, and signed by Mr Marc Liesch, réviseur d'entreprises, on October 7, 2004, wherein the Contribution so contributed is described and valued, the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution, which corresponds at least to the 51,124,744 shares of a nominal value of EUR 9.78 to be issued, increased by the issuance premium of EUR 1,005,671,162.68.»

That report, signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription, the Contribution and the payment by TELECOM ITALIA S.p.A. and to allot the fifty-one million one hundred twenty-four thousand seven hundred forty-four (51,124,744) new shares to TELECOM ITALIA S.p.A.

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolved to set the date of the ordinary general meeting of the shareholders from the first Wednesday of the month of March to the first Wednesday of the month of April of each year, the time at which such meeting is held remaining unchanged.

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolved to amend articles 5 and 18 of the articles of incorporation in order to reflect the resolutions adopted above. Article 5 of the articles of association of the Company will now read as follows:

#### **«Art. 5. Subscribed capital**

The subscribed capital of the Company is set at five hundred forty-two million ninety thousand two hundred forty-one Euro (EUR 542,090,241) divided into fifty-five million four hundred twenty-eight thousand four hundred fifty (55,428,450) shares with a par value of nine Euro and seventy-eight cent (EUR 9.78) per share.

All the shares are fully paid up.»

Article 18 of the articles of association of the Company will now read as follows:

#### **«Art. 18. Annual General Meeting**

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of the month of April of each year, at 12.00 noon.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

#### *Eighth resolution*

The general meeting resolved to grant full power to the board of directors to implement the above resolutions.

#### *Expenses*

Insofar as the above documented contribution in results in the Company holding more than 65 % (in the present case: 100%) of the share capital of EDOTEL S.p.A., a capital company with registered office in the European Union, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the capital of the Company, which has its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at eight thousand eight hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TELECOM ITALIA FINANCE, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social aux 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 773 du 21 octobre 2000, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.448. Les statuts de la Société ont

été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 251 du 3 mars 2004.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Adriano Trapletti, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Sica, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Jacques Loesch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1 Constatation des montants respectifs des pertes encourues et des réserves négatives, de même que du capital social et des réserves disponibles au 30 juin 2004.

2 Compensation d'une partie des pertes encourues et des réserves négatives à concurrence de un million quatre cent soixante-six mille six cent quatorze euros et vingt-deux cents (EUR 1.466.614,22) avec le compte «Autres Réserves».

3 Apurement du restant des pertes et des réserves négatives à concurrence de sept cent vingt-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent treize euros et vingt-deux cents (EUR 729.844.913,22) et création d'une réserve indisponible d'un montant de sept euros et trente-huit cents (EUR 7,38) par réduction du capital social à concurrence de sept cent vingt-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent vingt euros et soixante cents (EUR 729.844.920,60) par annulation de soixante-quatorze millions six cent vingt-six mille deux cent soixante-dix (74.626.270) actions, ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune, appartenant à TELECOM ITALIA S.p.A.

4 Réduction supplémentaire du capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix millions six cent vingt-sept mille quatre cent quarante-neuf euros et quarante-six cents (EUR 390.627.449,46) par annulation de trente-neuf millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-sept (39.941.457) actions ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune appartenant à TELECOM ITALIA S.p.A. et attribution du même montant à une ou plusieurs réserves indisponibles.

5 Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et trente-deux cents (EUR 499.999.996,32) pour le porter à un montant de cinq cent quarante-deux millions quatre-vingt-dix mille deux cent quarante et un euros (EUR 542.090.241) par l'émission de cinquante et un millions cent vingt-quatre mille sept cent quarante-quatre (51.124.744) actions nouvelles ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

6 Souscription des cinquante et un millions cent vingt-quatre mille sept cent quarante-quatre (51.124.744) actions nouvelles ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune par l'actionnaire existant TELECOM ITALIA S.p.A. et libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles de même que d'une prime d'émission globale d'un milliard cinq millions six cent soixante et onze mille cent soixante-deux euros et soixante-huit cents (EUR 1.005.671.162,68) par apport en nature par TELECOM ITALIA S.p.A. à la Société de neuf millions cinq cent quatre mille trois cent (9.504.300) actions émises par la société italienne EDOTEL S.p.A. ayant une valeur nominale de cinquante et un cents (EUR 0,51) chacune, représentant cent (100) pour cent du capital social de cette société.

7 Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du premier mercredi du mois de mars au premier mercredi du mois d'avril de chaque année, l'heure à laquelle cette assemblée est tenue restant inchangée.

8 Modifications des articles 5 et 18 des statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

9 Délégation de pouvoirs au conseil d'administration.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui à l'administration de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, afin d'être soumises ensemble avec elles à l'administration de l'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné.

(iii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à cette assemblée. Les actionnaires déclarant qu'ils renoncent aux formalités de convocations et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale a pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a examiné les comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2004 et a constaté, qu'à cette date, (i) la Société avait encourue des pertes de sept cent dix-huit millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante et onze euros et soixante-dix cents (EUR 718.474.571,70), que (ii) les réserves négatives de la Société s'élevaient à douze millions huit cent trente-six mille neuf cent cinquante-cinq euros et soixante-quatorze cents (EUR 12.836.955,74), que (iii) le capital souscrit de la Société s'élevait à un milliard cent soixante-deux millions cinq cent soixante-deux mille six cent quatorze euros et soixante-quatorze cents (EUR 1.162.562.614,74), divisé en cent dix-huit millions huit cent soixante et onze mille quatre cent trente-trois (118.871.433) actions ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78), et que (iv) les réserves disponibles s'élevaient à un million quatre cent soixante-six mille six cent quatorze euros et vingt-deux cents (EUR 1.466.614,22).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de compenser une partie des pertes encourues et des réserves négatives à concurrence d'un million quatre cent soixante-six mille six cent quatorze euros et vingt-deux cents (EUR 1.466.614,22) avec le compte «Autres Réserves».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'apurer le restant des pertes et des réserves négatives à concurrence de sept cent vingt-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent treize euros et vingt-deux cents (EUR 729.844.913,22) et de créer une réserve indisponible d'un montant de sept euros et trente-huit cents (EUR 7,38) par réduction du capital social à concurrence de sept cent vingt-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent vingt euros et soixante cents (EUR 729.844.920,60) par annulation de soixante-quatorze millions six cent vingt-six mille deux cent soixante-dix (74.626.270) actions, ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune et appartenant à TELECOM ITALIA S.p.A.

TELECOM ITALIA S.p.A., représentée par Monsieur Antonio Sica, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2005 à Milano (Italie), laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble avec lui à l'administration de l'enregistrement, a expressément déclaré accepter l'annulation desdites soixante-quatorze millions six cent vingt-six mille deux cent soixante-dix (74.626.270) actions.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix millions six cent vingt-sept mille quatre cent quarante-neuf euros et quarante-six cents (EUR 390.627.449,46) par annulation de trente-neuf millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-sept (39.941.457) actions ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune appartenant à TELECOM ITALIA S.p.A. ', et d'attribuer ce montant de trois cent quatre-vingt-dix millions six cent vingt-sept mille quatre cent quarante-neuf euros et quarante-six cents (EUR 390.627.449,46) à une ou plusieurs réserves indisponibles.

TELECOM ITALIA S.p.A., représentée comme mentionné ci-dessus, a expressément déclaré accepter l'annulation desdites trente-neuf millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-sept (39.941.457) actions.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et trente-deux cents (EUR 499.999.996,32) pour le porter à un montant de cinq cent quarante-deux millions quatre-vingt-dix mille deux cent quarante et un euros (EUR 542.090.241) par l'émission de cinquante et un millions cent vingt-quatre mille sept cent quarante-quatre (51.124.744) actions nouvelles ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

TELECOM ITALIA S.p.A., représentée comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire les cinquante et un millions cent vingt-quatre mille sept cent quarante-quatre (51.124.744) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles de même qu'une prime d'émission globale d'un milliard cinq millions six cent soixante et onze mille cent soixante-deux euros et soixante-huit cents (EUR 1.005.671.162,68) par apport en nature de neuf millions cinq cent quatre mille trois cent (9.504.300) actions ayant une valeur nominale de cinquante et un cents (EUR 0,51) chacune, représentant cent (100) pour cent du capital social de la société EDOTEL S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 20, Corso Bramante, Turin (Italie), immatriculée au Registre des Sociétés de Turin sous le numéro 05556150588 (l'«Apport»).

L'Apport représente une valeur totale d'un milliard cinq cent cinq millions six cent soixante et onze mille cent cinquante-neuf euros (EUR 1.505.671.159).

TELECOM ITALIA S.p.A., représentée comme mentionné ci-dessus, a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacles au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour valablement documenter le transfert de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par TELECOM ITALIA S.p.A. a été apportée au notaire soussigné.

TELECOM ITALIA S.p.A., représentée comme mentionné ci-dessus, a en outre déclaré qu'un rapport a été établi par AUTONOME DE REVISION, une société civile de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, rue Arthur Hergen, L-1727 Luxembourg, et signé par M. Marc Liesch, réviseur d'entreprises, le 7 octobre 2004, dans lequel l'Apport ainsi effectué a été décrit et évalué et qui contient les conclusions suivantes (traduction libre en langue français du texte original en langue anglaise):

«Sur base du travail effectué tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins aux 51.124.744 actions de valeur nominale EUR 9,78 à émettre, augmentée par la prime d'émission de EUR 1.005.671.162,68.»

Ce rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à l'administration de l'enregistrement.

L'assemblée générale a ensuite décidé d'accepter ladite souscription, l'Apport et le paiement par TELECOM ITALIA S.p.A. et d'attribuer ces cinquante et un millions cent vingt-quatre mille sept cent quarante-quatre (51.124.744) actions nouvelles à TELECOM ITALIA S.p.A.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de changer la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du premier mercredi du mois de mars au premier mercredi du mois d'avril de chaque année, l'heure à laquelle cette assemblée est tenue restant inchangée.

*Septième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 et l'article 18 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus.

L'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social**

La Société a un capital souscrit de cinq cent quarante-deux millions quatre-vingt-dix mille deux cent quarante et un Euros (EUR 542.090.241), divisé en cinquante-cinq millions quatre cent vingt-huit mille quatre cent cinquante (55.428.450) actions, ayant chacune une valeur nominale de neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 9,78).

Toutes les actions sont entièrement libérées.»

L'article 18 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 18. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le premier mercredi du mois d'avril de chaque année, à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale a décidé de conférer au conseil d'administration tous les pouvoirs pour mettre en oeuvre les décisions prémentionnées.

*Evaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature décrit ci-dessus résulte en une détention par la Société de plus de 65 % (en l'espèce: 100%) des actions émises par EDOTEL S.p.A., une société de capitaux ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange d'actions nouvellement émises dans le capital de la Société, qui a son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit mille huit cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Trapletti, A. Sica, J. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2004, vol. 889, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(091403.3/239/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**TELECOM ITALIA FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(091404.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**TEMTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 49.797.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(090703.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.



**REGICONSULT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.901.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2004*

Monsieur Calogero Bazzone, comptable, demeurant à Luxembourg, est coopté en remplacement de Monsieur Olivier de Rosmorduc, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

S. Thill

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00605. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090633.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**REGICONSULT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.901.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 20 octobre 2004*

Le Conseil d'Administration décide de ratifier les démissions des Messieurs Giuseppe Vigorelli et Riccardo Fisogni della Romiglia.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

S. Thill

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00608. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090636.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 59.100.

*Résiliation du contrat de domiciliation*

Le contrat de domiciliation établi en date du 1<sup>er</sup> janvier 2000 entre la LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. et la société OWEN INTERNATIONAL S.A. à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Aux fins de réquisition.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01431. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090620.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 68.123.

La société F.G.P. (LUXEMBOURG) S.A., FIDUCIAIRE GESTIONS ET PARTICIPATIONS S.A., représentée par son administrateur-délégué en la personne de Monsieur Thierry van de Werve de Vorsselaer, domiciliée au 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., dont le numéro de registre de Commerce Luxembourg est le B-68.123.

Le contrat de domiciliation signé le 13 novembre 2002 entre eux est considéré comme nul et non avvenu.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Th. van de Werve de Vorsselaer

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW01004. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090681.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**ANTEA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 95.894.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ANTEA IMMO S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1098 du 22 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers, qui désigne comme secrétaire Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Thill, employée privée, demeurant à Walferdange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Démission de deux (2) administrateurs;
2. Nomination de deux (2) administrateurs;
3. Divers;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions des sociétés THANELLO INCORPORATED et LEADING PILOT CORPORATION de leur mandat d'administrateur et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat respectif.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, né à Paris (France) le 9 juin 1947, demeurant au 29, rue du Fort Elizabeth, L-1463 Luxembourg;
2. Madame Séverine Penczyna, employée privée, née à Rocourt (Belgique) le 13 novembre 1974, demeurant au 37, rue Surlet, B-4020 Liège (Belgique).

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six cents Euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-T. Bukasa, M. Nezar, C. Thill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

G. Lecuit.

(091252.3/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**IAE CO LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

E. Schlessler.

(090699.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**ALMARIO FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4607 Differdange, 11, rue de Lasauvage.  
R. C. Luxembourg B 60.951.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Francisco Almario Garcia, entrepreneur, né à Malaga (Espagne), le 29 décembre 1957, demeurant au 11, rue de Lasauvage, L-4607 Differdange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société ALMARIO FRERES, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, rue de Lasauvage, L-4607 Differdange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 726 du 31 décembre 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60951;

Les statuts de la société n'ont été modifiés qu'une seule fois et par acte du notaire soussigné, en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 552 du 02 août 2000.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à l'équivalent de cinq cent mille francs (500.000,- Frs) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs) chacune, intégralement libérées;

3.- Qu'en tant qu'associé unique il déclare dissoudre ladite Société effet rétroactif au trente septembre deux mille quatre (30 septembre 2004).

4.- Qu'il déclare en outre que l'activité de la Société a depuis complètement cessé, que tout le passif de la Société a été réglé, et qu'il est investi de tout son actif, de façon à ce que la liquidation de cette dernière peut être considérée comme étant terminée, sous réserve du fait qu'il sera personnellement tenu de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de la Société.

5.- Que décharge pleine et entière lui est accordée, en tant que seul et unique gérant de la Société présentement dissoute, pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

6.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Almario Garcia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2004, vol. 889, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(091340.3/239/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**DAVOS 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.426.

—  
In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DAVOS BidCo, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 102.425,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on September 27, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of DAVOS 3, S.à r.l., having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 102.426, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 21, 2004 not yet published in the Mémorial, Recueil C.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the company's share capital by three million two hundred eighty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 3,287,900.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three million three hundred thousand and four hundred Euro (EUR 3,300,400.-) by issue of one hundred thirty-one thousand five hundred sixteen (131,516) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

IV. The sole shareholder resolved to waive its preferential subscription right and to admit DAVOS 1 S.A., a société anonyme, having its registered seat at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 102.143, to the subscription of the one hundred thirty-one thousand five hundred sixteen (131,516) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened DAVOS 1 S.A., prenamed, here represented by Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of a proxy established on September 27, 2004. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Thereupon DAVOS 1 S.A., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the one hundred thirty-one thousand five hundred sixteen (131,516) new ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of three million two hundred eighty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 3,287,900.-).

The amount of three million two hundred eighty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 3,287,900.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Pursuant to the above increase of capital, article six of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at three million three hundred thousand and four hundred Euro (EUR 3,300,400) represented by one hundred thirty-two thousand and sixteen (132,016) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

V. Further to this capital increase, the one hundred thirty-two thousand and sixteen (132,016) shares of the Company are held as follows:

DAVOS BidCo, S.à r.l., prenamed, five hundred shares . . . . .	500
DAVOS 1 S.A., prenamed, one hundred thirty-one thousand five hundred sixteen shares . . . . .	131,516
Total: one hundred thirty-two thousand and sixteen shares . . . . .	132,016

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at thirty-six thousand Euro (EUR 36,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mille deux mille quatre, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAVOS BidCo, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 102.425,

ici représentée par Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Davos 3, S.à r.l., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 102.426, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent Euro (EUR 3.287.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à trois millions trois cent mille quatre cent Euro (EUR 3.300.400,-) par la création et l'émission de cent trente et un mille cinq cent seize (131.516) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

IV. L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et d'admettre DAVOS 1 S.A., société anonyme, avec siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des So-

ciétés de Luxembourg section B sous le numéro 102.143 à la souscription des cent trente et un mille cinq cent seize (131.516) nouvelles parts sociales.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes, DAVOS 1 S.A., prénommée, ici représentée par Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu d'une procuration établie le 27 septembre 2004. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

DAVOS 1 S.A., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux cent trente et un mille cinq cent seize (131.516) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en numéraire de trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent Euro (EUR 3.287.900,-).

Un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent Euro (EUR 3.287.900,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions trois cent mille quatre cent Euro (EUR 3.300.400,-) représenté par cent trente-deux mille et seize (132.016) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

V. Suite à cette augmentation de capital, les cent trente-deux mille et seize (132.016) parts sociales sont détenues comme suit:

DAVOS BidCO, S.à r.l., prénommée, cinq cent parts sociales . . . . .	500
DAVOS 1 S.A., prénommée, cent trente et un mille cinq cent seize parts sociales . . . . .	131.516
Total: cent trente-deux mille et seize parts sociales . . . . .	132.016

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-six mille Euro (EUR 36.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, vol. 22CS, fol. 5, case 4. – Reçu 32.879 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

J. Elvinger.

(091248.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**DAVOS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.504.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DAVOS BidCo, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 102.425,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on September 27, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of DAVOS 2, S.à r.l., having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 102.504, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 16, 2004 not yet published in the Mémorial, Recueil C.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25,-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the company's share capital by ninety thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 90,925,-) to increase it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-)

to one hundred and three thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 103,425.-) by issue of three thousand six hundred thirty-seven (3,637) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

IV. The sole shareholder resolved to waive its preferential subscription right and to admit DAVOS 1 S.A., a société anonyme, having its registered seat at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 102.143, to the subscription of the three thousand six hundred thirty-seven (3,637) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened DAVOS 1 S.A., prenamed, here represented by Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of a proxy established on September 27, 2004. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Thereupon DAVOS 1 S.A., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the three thousand six hundred thirty-seven (3,637) new ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of ninety thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 90,925.-).

The amount of ninety thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 90,925.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Pursuant to the above increase of capital, article six of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred and three thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 103,425) represented by four thousand one hundred thirty-seven (4,137) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

V. Further to this capital increase, the one hundred thirty-seven (4,137) shares of the Company are held as follows:

DAVOS BidCo, S. à r.l., prenamed, five hundred shares. . . . .	500
DAVOS 1 S.A., prenamed, three thousand six hundred thirty-seven shares. . . . .	<u>3,637</u>
Total: four thousand one hundred thirty-seven shares. . . . .	4,137

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mille deux mille quatre, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAVOS BidCo, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 102.425,

ici représentée par Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Davos 2, S.à r.l., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 102.504, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 90.925,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cent trois mille quatre cent vingt-cinq Euro (EUR 103.425,-) par la création et l'émission de trois mille six cent trente-sept (3.637) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

IV. L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et d'admettre DAVOS 1 S.A., société anonyme, avec siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 102.143 à la souscription des trois mille six cent trente-sept (3.637) nouvelles parts sociales.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes, Davos 1 S.A., prénommée, ici représentée par Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu d'une procuration établie le 27 septembre 2004. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Davos 1 S.A., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux trois mille six cent trente-sept (3.637) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en numéraire de quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 90.925,-).

Un montant de quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 90.925,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trois mille quatre cent vingt-cinq Euro (EUR 103.425,-) représenté par quatre mille cent trente-sept (4.137) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

V. Suite à cette augmentation de capital, les quatre mille cent trente-sept (4.137) parts sociales sont détenues comme suit:

DAVOS BidCo, S.à r.l., prénommée, cinq cent parts sociales . . . . .	500
DAVOS 1 S.A., prénommée, trois mille six cent trente-sept parts sociales . . . . .	3.637
Total: quatre mille cent trente-sept parts sociales . . . . .	4.137

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, vol. 22CS, fol. 5, case 3. – Reçu 909,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

J. Elvinger.

(091249.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**G.I.P. S.A., GESTION INVESTISSEMENT PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.100.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 septembre 2004*

Monsieur Philippe Cahen, économiste, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur-délégué de la société. Il pourra valablement engager la société par sa signature individuelle.

Madame Isabelle Canto, directeur de sociétés, demeurant à Cannes (France) a été nommée administrateur-directeur de la société. Elle pourra valablement engager la société par sa signature individuelle.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090621.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**PROMOTIONS MARA MAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 2A, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 97.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Signature.

(090632.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**TRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.713.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2004*

Monsieur Calogero Bazzone, comptable, demeurant à Luxembourg, est coopté en remplacement de Monsieur Olivier de Rosmorduc, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

S. Thill

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090638.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**COMSTRAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 84.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(090659.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**PLUTO LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 102.732.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., a limited partnership under the laws of Delaware, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America,

represented by: Maître Jean-Paul Spang, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Los Angeles, on October 12th, 2004.

This proxy, signed by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of PLUTO LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 20, 2004, not yet published in the Mémorial C and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.732 (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of four hundred twenty thousand six hundred eight United States Dollars (USD 420,608.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, to an amount of four hundred thirty-six thousand one hundred eight United States Dollars (USD 436,108.-), divided into fourteen thousand sixty-eight (14,068) shares with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each;

2. To issue thirteen thousand five hundred sixty-eight (13,568) new shares, with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase;

3. To accept subscription and payment for these new shares, with payment of a share premium, by CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P. against a contribution in kind;

4. To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company;

5. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following:



*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of four hundred twenty thousand six hundred eight United States Dollars (USD 420,608.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, to an amount of four hundred thirty-six thousand one hundred eight United States Dollars (USD 436,108.-), divided into fourteen thousand sixty-eight (14,068) shares with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to issue thirteen thousand five hundred sixty-eight (13,568) new shares, with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and payment*

There now appeared:

Maître Jean-Paul Spang, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., prenamed, by virtue of a proxy given in Los Angeles, on October 12th, 2004.

The subscriber acting through his duly appointed attorney-in-fact declares to subscribe for the thirteen thousand five hundred sixty-eight (13,568) new shares to be issued by the Company, with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, and to make payment in full for each such new share, together with a share premium in an amount of thirty-five United States Dollars (USD 35.-), by a contribution in kind consisting of twenty-four thousand seven hundred six (24,706) shares that CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P. holds in CELTEL INTERNATIONAL BV, a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Scorpius 112-126, 2132 LR, Hoofddorp, The Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce («Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken») under number 08076497 (the «Contribution»).

The subscriber acting through his duly appointed attorney-in-fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the thirteen thousand five hundred sixty-eight (13,568) new shares to CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P.

*Third resolution*

As result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

**«Art. 5. Capital (1st paragraph)**

The issued capital of the Company is set at four hundred thirty-six thousand one hundred eight United States Dollars (USD 436,108.-) divided into fourteen thousand sixty-eight (14,068) shares, with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, all of which are fully paid up.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand one hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorzième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., une société de droit du Delaware, ayant son siège social à the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par:

Maître Jean-Paul Spang, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles, le 12 octobre 2004.

La prédite procuration signée par le mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de PLUTO LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 20 août 2004, non encore publié au Mémorial C et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.732 (la «Société»),

reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent vingt mille six cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 420.608,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-) chacune, à quatre cent trente six mille cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 436.108,-), divisé en quatorze mille soixante-huit (14.068) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-) chacune;

2. Emission de treize mille cinq cent soixante-huit (13.568) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P. par apport en nature;

4. Modification de l'article 5, alinéa premier des statuts de la Société;

5. Divers;

a demandé au notaire soussigné de prendre acte des suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent vingt mille six cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 420.608,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-) chacune, à quatre cent trente-six mille cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 436.108,-), divisé en quatorze mille soixante-huit (14.068) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre treize mille cinq cent soixante-huit (13.568) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

*Souscription - Paiement*

Ensuite se présente: Maître Jean-Paul Spang, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., préqualifiée, en vertu d'une procuration donné à Los Angeles, le 12 octobre 2004.

Le souscripteur, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare souscrire les treize mille cinq cent soixante-huit (13.568) parts sociales nouvelles à émettre par la Société, ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-), chacune, et libérer intégralement chacune de ces parts sociales nouvelles, avec une prime d'émission de trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35,-), par un apport en nature consistant en vingt-quatre mille sept cent six (24.706) actions que CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P. détient dans CELTEL INTERNATIONAL BV, une société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Scorpius 112-126, 2132 LR, Hoofddrop, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce («Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken») sous le numéro 08076497 (l'«Apport»).

Le souscripteur, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il ne subsiste aucun obstacle à la libre cessibilité de l'Apport à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données afin d'effectuer toute notification, enregistrement ou autre formalité nécessaires en vue d'effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Ensuite, l'associé unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le souscripteur et d'émettre les treize mille cinq cent soixante-huit (13.568) parts sociales nouvelles au profit de CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**«Art. 5. Capital social (alinéa 1<sup>er</sup>)**

Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent trente-six mille cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 436.108,-) divisé en quatorze mille soixante-huit (14.068) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31,-), chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à cinq mille et cent euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 889, fol. 13, case 1. – Reçu 3.402,70 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(091406.3/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**PLUTO LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(091408.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**xGRAPHIX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1326 Luxembourg-Bonnevoie, 46, rue Auguste Charles.

H. R. Luxemburg B 95.659.

*Gesellschafter-Beschluss*

Wie in Artikel 5 des Gesellschaftsvertrages vom 18. September 2003 vereinbart, wird hiermit mit einfachem Beschluss des alleinigen Gesellschafters Guido Kröger der Sitz der Gesellschaft xGRAPHIX, S.à r.l. mit heutigem Datum und bis auf weiteres in die 46, rue Auguste Charles in L-1326 Luxembourg-Bonnevoie verlegt.

Luxemburg, den 2. November 2004.

G. Kröger

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02199. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090690.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**GRANDS MAGASINS PORTE OUVERTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R. C. Luxembourg B 10.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

GRANDS MAGASINS PORTE OUVERTE S.A.

Signature

(090728.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**GRANDS MAGASINS PORTE OUVERTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R. C. Luxembourg B 10.539.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

GRANDS MAGASINS PORTE OUVERTE S.A.

Signature

(090726.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**EUROPROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 39.248.

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPROM S.A., avec siège social à L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo, inscrite au R. C. sous le numéro B 39.248, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 281 du 27 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Francis Kessler, en date du 1<sup>er</sup> août 1995, publié au Mémorial C, numéro 532 du 18 octobre 1995 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1304 du 9 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Bermes, ingénieur, demeurant à Sanem, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Gruber, administrateur de sociétés, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude Merjai, chef-comptable, demeurant à Pontpierre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social souscrit d'un montant de trois mille six cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante-deux cents (EUR 3.694,52) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille onze euros quarante-huit cents (EUR 31.011,48) à trente-quatre mille sept cent six euros (EUR 34.706,-) par l'émission de cent quarante-neuf (149) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Acceptation de la souscription des cent quarante-neuf (149) actions nouvelles comme suit:

- trente-sept (37) actions nouvelles par chacun des Messieurs Guy Gruber, Claude Lang et Jean-Claude Merjai;
- et trente-huit (38) actions nouvelles par Monsieur Philippe Bermes.

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital proposée.

4) Insertion d'un nouvel alinéa entre le troisième et le quatrième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«- l'exercice de tous travaux relatifs à la profession de comptable.»

5) Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective des deux administrateurs-délégués.»

6) Nomination de Messieurs Philippe Bermes, Guy Gruber, Claude Lang et Jean-Claude Merjai comme administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

7) Nomination de Messieurs Guy Gruber et Claude Lang comme administrateurs-délégués de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

8) Nomination de Madame Andrée Stoltz comme commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de trois mille six cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante-deux cents (EUR 3.694,52) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille onze euros quarante-huit cents (EUR 31.011,48) à trente-quatre mille sept cent six euros (EUR 34.706,-) par l'émission de cent quarante-neuf (149) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Souscription - Libération*

1) Monsieur Guy Gruber, administrateur de sociétés, demeurant à L-4486 Soleuvre, 8, rue Robert Schuman, déclare souscrire trente-sept (37) actions nouvelles sans valeur nominale.

2) Monsieur Claude Lang, employé privé, demeurant à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kirchberg, déclare souscrire trente-sept (37) actions nouvelles sans valeur nominale.

3) Monsieur Jean-Claude Merjai, chef-comptable, demeurant à L-4398 Pontpierre, 7, am Armschlag, déclare souscrire trente-sept (37) actions nouvelles sans valeur nominale.

4) Monsieur Philippe Bermes, ingénieur, demeurant à L-4985 Sanem, 6, rue des Pommiers, déclare souscrire trente-huit (38) actions nouvelles sans valeur nominale.

Toutes les nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trois mille six cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante-deux cents (EUR 3.694,52) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trente-quatre mille sept cent six euros (EUR 34.706,-), représenté par mille quatre cents (1.400) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa entre le troisième et le quatrième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«- l'exercice de tous travaux relatifs à la profession de comptable.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective des deux administrateurs-délégués.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs de la société:

a) Monsieur Philippe Bermes, ingénieur, né à Luxembourg le 27 mai 1967, demeurant à L-4985 Sanem, 6, rue des Pommiers.

b) Monsieur Guy Gruber, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 2 février 1954, demeurant à L-4486 Soleuvre, 8, rue Robert Schuman.

c) Monsieur Jean-Claude Merjai, chef-comptable, né à Differdange le 7 janvier 1960, demeurant à L-4398 Pontpierre, 7, am Armschlag.

d) Monsieur Claude Lang, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 12 octobre 1953, demeurant à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kirchberg.

Messieurs Guy Gruber et Claude Lang, préqualifiés, sont nommés administrateurs-délégués de la société.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Madame Andrée Stoltz, sans profession, née à Tétange le 10 août 1932, demeurant à L-3784 Tétange, 80, rue de Rumelange, comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les actionnaires au fait qu'avant toute activité commerciale de la prédite société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Bermes, G. Gruber, J.-C. Merjai, C. Lang, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 octobre 2004, vol. 431, fol. 13, case 9. – Reçu 36,94 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 novembre 2004.

A. Weber.

(091240.3/236/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**EUROPROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 39.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(091243.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**LVM COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 92.613.

In the year two thousand four, on the twenty-fifth day of October.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HILADOS ESCOCESES SA de CV, having its registered office at Plaza Roble, Edeficio El Patio, Primer Piso, Escazu, San José, Costa Rica, registered in the Commercial Registry of Costa Rica, Tomo 1002, Folio 257, asiento 335, here represented by Mrs Nadine Hirtz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September, 30, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Then appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LVM COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the twenty-seventh day of February 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 440 of April 23, 2003;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to change the object of the Company, and to amend article 2, second paragraph of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2. paragraph 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests whether as trustee or for its own account in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HILADOS ESCOCESES SA de CV, ayant son siège social à Plaza Roble, Edeficio El Patio, Primer Piso, Escazu, San José, Costa Rica, inscrite au Registre de Commerce de Costa Rica, Tomo 1002, Folio 257, asiento 335, ici représentée par Maître Nadine Hirtz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LVM COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 440 du 23 avril 2003;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 alinéa 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit à titre de trustee ou pour son propre compte, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Hirtz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

G. Lecuit.

(091259.3/220/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**LVM COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

G. Lecuit.

(091261.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**ACP II 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.960.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 août 2004, que:

Sont réélus Administrateurs, au sein du Conseil de surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Daniele D. Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant au 400, Park Avenue, New York, NY-10022 USA,

- Monsieur Franco Dante, Administrateur de sociétés, demeurant au Corso Vinzaglio, 16, I-10121 Torino (I),

- Monsieur Fernando Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant in Via Mantova, 24, I-200198 Roma (I).

Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, comptable, demeurant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089834.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**CREYF'S INTERIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 27.901.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 13 septembre 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination par le conseil d'administration du 2 janvier 2003 de Monsieur Herman Swinnen au poste d'Administrateur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090716.3/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**AUGESONS FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 65.024.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 octobre 2004*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale, qui se prononcera sur les comptes au 31 juillet 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. Gianlorenzo Urbani, administrateur de sociétés, né le 12 février 1939 à I-Milan, demeurant à CH-Lugano, 2, via Mazzini, président du conseil d'administration
- M. Marco Tognacci, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1959 à I-Forli, demeurant à I-Rimini, 23, via Roma
- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, R. C. Luxembourg B 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle du Président.»

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour AUGESONS FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090069.3/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**WAVERTON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 103.568.

*Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 18 octobre 2004*

Entre

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et la société

WAVERTON INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social au Chaiwan Ind'l Centre, 20, Lee Chung St., Chaiwan, Hong Kong.

La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède à WAVERTON INTERNATIONAL LIMITED qui accepte 1.000 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société WAVERTON LUXEMBOURG, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

P. Bun / H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089742.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.